

RÈGLES MÉLODIQUES

24 - Mouvement conjoint.

Le mouvement conjoint doit être employé le plus souvent possible et poursuivi le plus loin possible.

Avec le mouvement contraire, il constitue l'essence même du contrepoint.

25 - Mouvement disjoint.

Le mouvement disjoint doit être évité autant que possible, surtout en valeurs brèves.

Il est toujours interdit en croches.

Les arpèges ordinaires sont à proscrire de la ligne mélodique.



On peut admettre exceptionnellement l'arpège brisé.



26 - Mouvement disjoint à la barre de mesure.

Le mouvement disjoint doit être évité particulièrement au passage d'une mesure à l'autre, surtout en noires.

Tolérance :

On admet, à la barre de mesure, les intervalles disjoints précédés d'un mouvement de direction contraire ⁽¹⁾.



27 - Intervalles mélodiques. Règles concernant deux notes successives.

A. Sont permis :

— les intervalles majeurs, mineurs et justes ne dépassant pas la sixte mineure ;

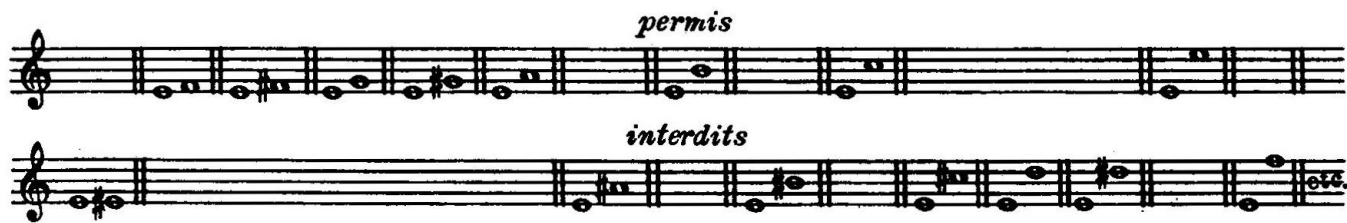
— l'octave juste.

(1) On peut admettre très exceptionnellement, à la barre de mesure, la quarte ou la quinte précédée d'un mouvement de même direction.



B. Sont interdits :

- l'intervalle chromatique ;
- tous les intervalles diminués ou augmentés ;
- les intervalles dépassant la sixte mineure (sauf l'octave juste).



Il ne faut pas abuser du saut d'octave.

Tolérance :

A partir de 6 voix, on admet exceptionnellement la sixte majeure.

28 - Intervalles mélodiques. Règles concernant plus de deux notes successives.

A. La quarte augmentée franchie en trois ou quatre notes doit être précédée ou suivie d'un mouvement conjoint de même direction. *sinon ressort de 6^{te}*



B. La quinte augmentée franchie en quatre notes doit se poursuivre par un mouvement conjoint de même direction. *sinon et 7^{me} ressort de la 6^{te} mél.*



C. La septième et la neuvième franchies en trois notes doivent comporter un mouvement conjoint.



Dans ces conditions, la septième est excellente quelles que soient les valeurs employées. La neuvième est excellente en rondes et en syncopes, admissible en blanches. On l'évitera le plus possible en noires.

D. L'octave doit être, autant que possible, précédée et suivie d'un mouvement de direction contraire.



Le double saut d'octave et le double saut de sixte sont admis exceptionnellement dans les cas difficiles.



29 - Note à préparation obligée.

Le retard est la seule note dont la préparation soit obligée.

La préparation doit avoir au moins la durée d'une blanche. Voir § 63.

30 - Notes à mouvement obligé.

Toutes les notes mélodiques (retard, note de passage et broderie) sont astreintes au mouvement conjoint.

Aucune note harmonique n'a de mouvement obligé. La sensible, en contrepoint, n'est nullement tenue de monter à la tonique.

31 - Répétition de notes.

Il ne faut pas faire entendre deux fois de suite la même note, à aucune voix, dans aucune espèce.

Tolérance :

A partir de 5 voix, on admet la répétition des rondes dans la première espèce ⁽¹⁾.

Il faut user le moins possible de cette tolérance.

32 - Organisation de la mélodie.

La mélodie doit être le résultat d'une perpétuelle invention, sans symétries ni redites. On évitera soigneusement :

1° Le mouvement disjoint à intervalles réguliers (toutes les 4 ou 8 notes, par exemple).



2° Les répétitions de fragments mélodiques.



3° Le retour, trois fois de suite, à la même note.



Cette dernière tournure mélodique peut être admise comme un moindre mal dans les cas très difficiles.


⁽¹⁾ A partir de 3 voix, on peut admettre exceptionnellement la répétition d'une blanche ou d'une noire entre l'avant-dernière et la dernière mesure.



LA GAMME MINEURE MÉLODIQUE

33 - Les deux aspects du mineur mélodique.

La gamme mineure se présente sous deux aspects différents selon la direction empruntée par la ligne mélodique :

Forme ascendante 

Forme descendante 

Handwritten notes:
fa #, sol
vi #, vi
vi #, vi

34 - Emploi mélodique du VI^e degré altéré et du VII^e degré naturel.

Les notes écrites en noires dans l'exemple précédent (*fa #*, *sol* naturel) sont essentiellement mélodiques. On les emploie comme notes de passage et comme broderies dans les conditions suivantes :

— Notes de passage 

— Broderies 

Handwritten notes:
vi #, vi
vi #, vi

35 - Emploi harmonique du VI^e degré altéré et du VII^e degré naturel.

A. Le *fa #* peut prendre exceptionnellement une valeur harmonique lorsqu'il est placé dans un mouvement conjoint ascendant.



B. Le *sol* naturel peut prendre exceptionnellement une valeur harmonique lorsqu'il est placé dans un mouvement conjoint descendant.



On évitera de doubler le *fa #* et le *sol* naturel.

36 - Rapprochement des deux formes du VI^e et du VII^e degré.

A. Mélodiquement, il faut éviter ces rapprochements.

Il est souhaitable que trois notes, au moins, séparent le *sol #* du *sol* ♮, le *fa #* du *fa* ♮.



est meilleur que

à éviter



Ces tournures mélodiques sont admises comme un moindre mal dans les cas très difficiles.

B. Harmoniquement, les fausses relations d'octaves sont parfaitement admises par l'oreille.



L'audition simultanée des deux formes du VI^e ou du VII^e degré est possible, dans des cas exceptionnels, à condition que les deux notes ne soient pas frappées ensemble.

